

## **ANNEXE 2**

### les 2<sup>nd</sup>e Générales et Technologiques contingentées

Certains enseignements, en raison de leur caractère particulier, ont une capacité d'accueil limitée et relèvent d'une seconde Générales et Technologiques contingentée. De ce fait, des démarches préalables à la demande d'affectation sont nécessaires en :

- 2<sup>nd</sup>e GT Sections internationales (se renseigner auprès des établissements visés).
- 2<sup>nd</sup>e GT Sections binationales : ABIBAC (allemand), BACHIBAC (espagnol) et ESABAC (italien).  
Se renseigner auprès des professeurs des langues concernés.
- 2<sup>nd</sup>e spécifique Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ( STHR ) (se renseigner auprès des établissements visés).
- 2<sup>nd</sup>e spécifique Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) (se renseigner auprès des établissements visés).
- 2<sup>nd</sup>e avec enseignement optionnel « arts du cirque » (se renseigner auprès des établissements visés).
- 2<sup>nd</sup>e avec enseignement optionnel « Création et culture design ». Est concerné le lycée Jean Monnet de Saint Etienne. Un dossier à compléter est à demander au secrétariat du collège. Ce dossier doit être dûment complété et rendu avant le 1<sup>er</sup> juin 2023 au secrétariat du collège.
- 2<sup>nd</sup>e avec enseignement optionnel LVC rare (Hébreu ou russe). Pour la LVC Russe sont concernés le lycée François Mauriac d'Andrézieux-Bouthéon, le lycée Claude Fauriel de Saint-Etienne. (se renseigner auprès des établissements visés).
- 2<sup>nd</sup>e GT associée à la pratique d'un sport (se renseigner auprès des établissements visés)
- 2<sup>nd</sup>e GT en lycée agricole public (se renseigner auprès des établissements visés).